

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2022

Compte-rendu affiché le : 15 décembre 2022

Date de la convocation du Conseil Municipal : 08 décembre 2022

N° 22-12-13

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

**OBJET :**

**Subventions exceptionnelles – 2022 – Chevaux de Trait**

Secrétaire de séance : Gilles GRANGIER

**Membres présents à la séance :**

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Gilles GRANGIER – Mireille PAULET – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI – Christine PALLEY – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – André HUBERT – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD – Jean-Paul SOLEILHAC.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Solange MORERE à Philippe DENIS – Gérard ALLANCHE à Gilles GRANGIER – Edith CONSIGNY à Christine PALLEY.

**Membre absent :** Joaquim DE ALMEIDA – Lydie THOLLOT.

Mis en ligne, le  
21 DEC. 2022  
MAIRIE DE ST-GALMIER

Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du

20 DEC. 2022

Mairie de Saint-Galmier



Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du  
20 DEC. 2022  
Mairie de Saint-Galmier

OBJET DE LA DELIBERATION :

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2022**

Monsieur Guy BERNE, adjoint au Maire, expose que afin de dynamiser l'édition 2022 de la foire de la Sainte Catherine, pour la première année, une présentation de chevaux de trait a été organisée.

Cette dernière a eu lieu avec 19 équidés présents.

Afin de soutenir cette initiative, il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association des éleveurs de chevaux de trait de la Loire pour un montant de 760 €.

La commission finance qui s'est réunie le 08 novembre dernier, avait validé le principe de la subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** d'allouer une subvention exceptionnelle de 760 € à l'association des éleveurs de chevaux de trait de la Loire.
- **DIT** que la dépense est inscrite au compte au compte 6745 « subvention de fonctionnement exceptionnelle aux personnes de droit privé ».

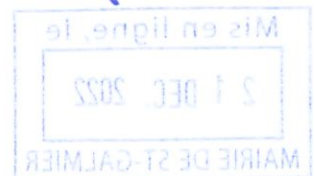
Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 15 décembre 2022.

LE MAIRE  
Philippe DENIS



LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Gilles GRANGIER



Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du

20 DEC. 2022

Mairie de Saint-Galmier

